

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
du 09 décembre 2008

Ordre du jour

- Adhésion de la commune de Briaucourt (rapport n° 2008-12-B-01)
- Décisions budgétaires modificatives (rapport n°2008-12-B-02)
- Renouvellement convention SAFER (rapport n°2008-12-I-01)
- Souscription colombier (rapport n°2008-12-II-01)
- Opération façades : validation subventions (rapport n°2008-12-III-01)
- Ordures ménagères :
  - \* Modification du règlement (rapport 2008-12-VII-01)
  - \* Tarifs redevance 2009 (rapport 2008-12-VII-02)
  - \* Election d'un délégué SMICTOM Bologne (2008-12-VII-03)
- Point sur les commissions
- Questions diverses

**Le 16 juillet 2008** à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du Bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la salle des fêtes de Bologne, sur convocation et sous la présidence de M. Denis MAILLOT.

Présents :

Mmes : BELBEZIER Sabine, DORE Marie-Thérèse, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, MOUSSUT Maryse, PERRIN Ghislaine, REY Emmanuelle, MM : BLANCHOT Robert, BONNECUELLE Jacky, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEGOUTTE Philippe, DESNOUVEAUX Robert, DESPREZ Christian, FLECHY Roger, FREQUELIN Laurent, GIRARDOT Daniel, HOEN Serge, KLINKEBERG Jean Pierre, KUHNER Gilbert, LANGE Jean-Michel, LESEUR Philippe, MAILLOT Denis, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, MEYLAN Jean-François, MICHEL Maurice, NOIROT Luc, PAULIN Michel, RAGOT Jacques ROY Jean-Yves, VOIRIN Patrice,  
Suppléant(s) : BELBEZIER Sabine (de M. JAUVAIN Stéphane), LANGE Jean-Michel (de M. JOURDE Jean Marie),

Absent(s) ou excusés: MM : LEJOUR Jérôme, MONFILS Didier, Mme WYSOCKI Annie, JAUVAIN Stéphane, JOURDE Jean Marie,

## ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2008

Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu de la séance du 16 juillet 2008, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

## ❖ Adhésion commune de BRIAUCOURT

Le Président informe qu'il a été saisi par la Commune de BRIAUCOURT, d'une demande d'adhésion de celle-ci à notre communauté de communes.

Aux termes de l'article L. 5214-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, une commune peut être autorisée à quitter une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion.

Au vu du dossier argumenté ci-joint, le Président sollicite donc l'accord du conseil de communauté concernant l'adhésion de la commune de BRIAUCOURT, la décision finale revenant à M. le Préfet de Haute-Marne, après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) réunie en formation restreinte.

Monsieur Maillot expose en outre que s'agissant d'une procédure d'exception, les conseils municipaux de la communauté de communes n'auront pas à délibérer. Il ajoute que, historiquement, Briaucourt a toujours été dans le bassin de vive de Bologne. La motivation du conseil municipal de Briaucourt porte sur un intérêt par rapport aux compétences de notre Communauté de Communes. Aucun investissement n'ayant été réalisé à Briaucourt par la communauté de communes de la vallée du Rognon, le retrait de celle-ci n'a donc pas d'incidences financières.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité l'adhésion de Briaucourt à la Communauté de Communes. Un arrêté préfectoral déterminera les modalités et date de cette adhésion.

## ❖ Décision budgétaire modificative

Le Président fait part de l'intérêt de modifier le budget primitif afin d'intégrer des dépenses et recettes non prévues ou non affectées à l'article correspondant.

Il propose donc les modifications suivantes :

### Budget principal

	Comptes	Montants	Totaux	Objet
Dépenses	2188 (acquisitions diverses)	+ 10 200 €	+ 1 530 €	Achat instruments de musique (modification de comptes)
	2315 (travaux)	- 4 670 €		
	2158 (installations diverses)	- 1 200 €		
	2184 (achats mobiliers)	- 1 000 €		
	2181 (installations générales)	- 1 800 €		
Recettes	1322 (subventions région)	+ 1 530 €	+ 1 530 €	
Dépenses	2315 (travaux)	- 1650 €	- 1650 €	Acquisition

	2183 (matériel informatique)	+ 1 650 €	+ 1 650 €	ordinateur poste Sophie
Dépenses	6419 (charges de personnels)	+ 1 400 €	+ 1 400 €	Remboursement trop perçu CNASEA
Recettes	6459 (charges salariales)	+ 1 400 €	+ 1 400 €	
Dépenses	673 (annulations titres antérieurs)	+ 1 700 €	+ 1 700 €	Remboursement redevances ordures ménagères
	60633 (fournitures de voirie)	- 1 700 €	- 1 700 €	
Dépenses	2138 (autres constructions)	+ 10 800 €	+ 10 800 €	Acquisition + frais colombier
	2313 (constructions)	- 10 800 €	- 10 800 €	
Dépenses	6453 (cotisations caisses retraite)	+ 1 400 €	+ 4 430 €	Ajustement frais de personnels
	64168 (emplois d'insertion)	+ 6 630 €		
	6281 (cotisations diverses)	- 3 600 €		
Recettes	6459 (remboursement charges personnels)	+ 4 430 €	+ 4 430 €	
Dépenses	6281 (cotisations diverses)	- 13 000 €	- 13 000 €	Subvention
Dépenses	6574 (subventions)	+ 13 000 €	+ 13 000 €	OTP (6 mois)
Dépenses	2113-041	+ 5 382.00 €	+ 5 667.65 €	Ecritures réintégration patrimoine
	2313-041	+ 1.00 €		
	2318-041	+ 284.65 €		
Recettes	2031-041	+ 5 382.00 €	+ 5 667.65 €	
	2033-041	+ 285.65 €		

Budget ZAE Rochelotte :

Dépenses	61522 (entretien bâtiment)	- 100 €	- 100 €	Intervention
Dépenses	6218 (Mise à disposition personnel)	+ 100 €	+ 100 €	Tremplin 52

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

❖ **Renouvellement convention SAFER**

Le Président informe les membres du conseil de communauté que la convention avec la SAFER pour la mise en location des terres de Soncourt Sur Marne est arrivée à échéance le 30 novembre dernier.

Il rappelle que les modalités et organisation de la mise en location sont à la charge de la SAFER ainsi que le choix du locataire. Après délibération, le conseil de communauté accepte à l'unanimité ce renouvellement de convention.

❖ **Souscription colombier de Vraincourt**

La Fondation du Patrimoine finance en partie les travaux de restauration du colombier de Vraincourt sous réserve qu'une souscription volontaire soit également organisée par la communauté de communes.

Le Président propose donc de mettre en place cette souscription volontaire et sollicite l'autorisation du conseil de communauté pour l'encaissement des produits s'y rapportant.

Pour information, à ce jour 18 980 € ont été versés en dons. Le Président affirme que cette opération tendra vers 0€ de participation de la Communauté de Communes.

Après délibération, le conseil de communauté autorise à l'unanimité cette souscription.

### ❖ **Subvention opération façades**

Dans le cadre de l'opération façades, le conseil de communauté approuve le versement de subventions attribuées par la commission lors de sa réunion du 08 décembre. M. Courageot intéressé par cette question, ne prend pas part au vote.

Par rapport au règlement pour l'attribution de ces subventions, le Président demande à ce que la commission « politique du logement » propose des modifications à savoir : précision sur la participation lors d'une réfection de façade pour isolation, délais de demandes de subventions...

### ❖ **Ordures ménagères**

Modification règlement intérieur :

Le Président rappelle la procédure mise en place dans le cadre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères. Les Maires informent la communauté de communes de toutes les vacances ou modifications de composition des foyers. M. Maillot souligne que les attestations des maires déclarant les maisons inhabitables doivent être délivrées avec modération. Ce sont autant de redevances qui devront être supportées par les autres administrés. Néanmoins, des problèmes récurrents se posent comme par exemple les propriétaires qui louent des maisons et qui doivent payer la redevance lorsque la maison est vide entre deux locations.

M. Klinkeberg fait savoir qu'il est contre les modalités de calcul de la redevance. Il souhaite que celle-ci soit basée sur le même montant que réclame le SMICTOM, par personne.

M. Maillot souligne que le principe de facturer une part par résidence et une part par personne a déjà été délibéré à la majorité du conseil de communauté et qu'il ne s'agit pas de l'objet à l'ordre du jour.

Il est donc proposé de modifier le règlement intérieur comme suit :

Art 6 : ajout : Un propriétaire ayant un logement vacant en attendant l'arrivée d'un nouveau locataire sera exonéré pendant une période de 6 mois. Délibération adoptée à la majorité des voix avec 1 voix contre, 1 abstention et 31 voix pour.

Art 9 : remplacement : les personnes parties en établissement (maison de retraite, MARPA, autres, etc) n'auront de facturé que la part fixe. Délibération adoptée à la majorité des voix avec 1 voix contre et 32 voix pour.

Bilan année 2008 :

Le Président donne le bilan financier de la redevance pour l'année 2008. Il ressort un déficit entre la redevance collectée auprès des habitants et la participation versée au SMICTOM, de 8 000 € (identique à celui de 2007). Le nombre de redevances payées par prélèvement automatique a augmenté (environ 40 % du total des factures).

Le temps de secrétariat passé pour la gestion de cette redevance est équivalent à 80% d'un temps plein.

Redevance année 2009 :

Le Président rappelle que le calcul de la redevance, pour la part par habitant et pour la part par résidence, est basé sur un pourcentage de la participation par habitant, demandée par le SMICTOM.

Il propose donc de fixer la redevance 2009 en appliquant la même augmentation que le SMICTOM.

Des délégués s'inquiètent sur l'augmentation des coûts par rapport aux administrés et à la conjoncture actuelle.

Le Président confirme que le problème doit être vu au niveau du SMICTOM qui doit tendre vers un budget moins conséquent.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté accepte à l'unanimité de fixer les tarifs de la redevance pour 2009 selon l'augmentation de la contribution au SMICTOM.

Il décide d'ajouter toutefois dans la délibération, qu'en raison d'une forte augmentation du SMICTOM pour deux collectes par semaine, ces communes envisagent de passer à un ramassage par semaine.

De même, au vu de l'augmentation importante du SMICTOM concernant les communes concernées par deux collectes par semaine, celles-ci envisagent de passer à un seul ramassage par semaine afin de limiter le coût aux habitants.

Election d'un délégué SMICTOM :

Le Président informe les conseillers communautaires de la démission de M. René BARRET, délégué suppléant au SMICTOM Centre, du conseil municipal de Bologne.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant. Après avis du Conseil Municipal de Bologne, M. Maillot propose la candidature de M. Jean-Michel LANGE. Cette candidature est acceptée à l'unanimité.

### ❖ Point sur les commissions

Une information est donnée concernant le programme des embellissements de village. Les travaux ont débutés sur la commune de Lamancine.

MARPA : Le Président informe que les services de la DRIRE émettent un avis négatif pour le permis de construire à côté des Forges de Froncles. Le directeur des forges a fait savoir au Préfet qu'il souhaitait des garanties sur le fait qu'il ne serait jamais inquiété par les nuisances des forges (bruit, pollution...).

De telles garanties ne pouvant être données, le Préfet propose de trouver une solution pouvant convenir à tout le monde. Il affirme soutenir le projet MARPA puisque l'Etat s'est déjà engagé à le financer à hauteur de 700 000 €.

### ❖ Questions diverses :

Plusieurs maires informent avoir été contacté par la société VINCI Eoliennes.

M. Fléchy demande où en est le rapprochement de notre communauté de communes avec celle du Pays Chaumontais.

Le Président informe qu'une réunion a eu lieu en début d'année avec toutes les communautés de communes concernées par les propositions du Préfet, suite à la création du schéma départemental de la coopération intercommunale. Il était effectivement ressorti de ce schéma qu'une création d'une communauté d'agglomération entre certaines communautés de communes et notamment celles de Bologne Vignory Froncles et du Pays Chaumontais, serait plus pertinente.

Cependant, suite à la rencontre avec M. Luc Chatel, le 18 juin, M. Maillot informe que même s'il n'est pas contre ce projet, il semble que pour l'instant, ni les maires des communes, ni les compétences de chacune des collectivités, ne peuvent permettre une création de communauté d'agglomération.

Le Président souligne avoir donc proposé à M. Chatel de voir en amont de cette future coopération intercommunale, comment les deux communautés de communes pouvaient déjà travailler ensemble. L'office de tourisme de pôle porté par ces deux structures est un début de travail en commun.

Toutefois, le Président fait remarquer que des interrogations se posent quant à l'intérêt de créer une communauté d'agglomération qui est avant tout la création d'une taxe professionnelle unique, une zone d'activité économique unique...

Ce dossier en est donc resté là pour l'instant. M. Maillot annonce cependant que si des évolutions étaient apportées à cette question, il y aurait forcément un débat autour de la table. Notre communauté de communes ne doit pas s'empêcher de se renforcer avec notamment l'arrivée de Briaucourt ou d'autres communes. Il est nécessaire, selon le Président, de ne pas aller trop vite et d'apprendre à travailler ensemble avant toute modification.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.